

Les Cahiers de la Solidarité
Collection dirigée par Denis Stokkink

Les Cahiers de la Solidarité proposent aux acteurs socioéconomiques certaines clés de compréhension nécessaires pour appréhender notre monde en mutation. Les Cahiers sont édités dans trois thématiques : Série Cohésion sociale et économie sociale, Série Citoyenneté et démocratie participative, Série Développement durable territorial et politique de la ville.

L'utilité sociale et économique des activités développées par le secteur non-marchand, dans des domaines aussi divers que l'enseignement, les soins de santé, la culture ou encore les services sociaux, est indéniable et contribue de manière fondamentale au modèle social européen.

Quelles sont les perspectives de développement du secteur non-marchand aux niveaux européen et national ? Quelles sont les mesures législatives qui pourraient favoriser sa reconnaissance ? Comment soutenir le secteur non-marchand dans la prestation de services sociaux d'intérêt général (SSIG) accessibles, innovants et de qualité, compte tenu des défis économiques, sociaux et environnementaux actuels ?

Telles sont les questions abordées dans ce cahier qui se veut un outil visant à éclairer les décideurs et citoyens sur les impacts de la législation européenne en construction en matière de SSIG, sur l'avenir d'activités de plus en plus fondamentales pour la cohésion sociale que sont celles relevant du non-marchand.

www.pourlasolidarite.eu



Faut-il payer pour le non-marchand ?

Analyse, enjeux et perspectives

Solidarité
Think Tank européen
Pour la Solidarité

Faut-il payer pour le non-marchand ? Enjeux et perspectives



Le secteur « non-profit » revêt des dénominations différentes selon les contextes nationaux, appelé indifféremment « non-marchand » en Wallonie, « économie sociale » en France, « third sector » ou « voluntary sector » en Grande-Bretagne, « not-for-profit » en Suède.

Faut-il payer pour le non-marchand ?
Analyse, enjeux et perspectives



Néanmoins, indépendamment du cadre juridique dans lequel il s'inscrit, des évolutions parallèles sont perceptibles. Le secteur « non-profit » se développe en gagnant du terrain à la fois sur le secteur privé traditionnel dont il est contraint, pour des raisons d'efficacité et en raison des contraintes budgétaires qui lui sont imposées par les bailleurs de fonds, d'adopter les pratiques, et sur le secteur public qui tend à lui déléguer des missions de plus en plus étendue. Les pays d'Europe orientale,

pendant, sont encore loin du compte. Compte tenu du rôle traditionnel qu'a joué l'Etat durant la période communiste, le secteur « non-profit » y est encore embryonnaire et ces pays réclament des aides européennes pour développer leur société civile.

Objectif : Outil de sensibilisation et d'action, ce cahier s'empare d'un sujet, en apparence abstrait mais qui a, en réalité, un impact direct sur la vie courante de la majorité d'entre nous. Qui n'a, en effet, jamais consulté un service juridique dans une association, participé à un club sportif, aidé une ONG environnementale ou encore eu recours plus généralement aux services sociaux ? Il analyse le contexte auquel est confronté le secteur non-marchand en Europe et en dégage les enjeux.

Cibles : Cet ouvrage s'adresse aux acteurs politiques, de l'économie sociale ou encore associatifs concernés par la question des services sociaux d'intérêt général en Europe et de l'impact sur ces derniers de la directive services. Plus largement, il vise toute personne curieuse d'en savoir plus sur le sujet et son contexte socio-économique.

Contenu : Le cahier se structure en différentes parties. Sont abordés respectivement :

– La définition du secteur non-marchand en région wallonne, son poids économique et le cadre juridique actuel dans lequel il évolue, ainsi que ses intersections avec l'économie sociale.

– La législation européenne sur les services sociaux d'intérêt général et, en particulier, l'évolution de la prise en compte de leurs spécificités par les différentes institutions, notamment la Commission européenne, le Parlement européen et le Comité économique et social, sachant qu'ils constituent un élément fondamental du modèle social européen, ils participent à la cohésion sociale et territoriale, à la qualité de vie et au bien-être des citoyens.

– La réalité économique et juridique du concept de non-marchand dans les Etats-membres qui dépend, en grande partie, du contexte culturel et de la manière dont les besoins en services notamment sociaux ont trouvé une réponse à travers la construction de différents types de synergies entre les secteurs privé, associatif et privé.

– Enfin, les enjeux de la reconnaissance du secteur non-marchand au niveau européen qui n'a pas pour objectif d'attribuer une situation privilégiée aux organisations concernées mais bien de reconnaître les contraintes spécifiques auxquelles est soumis ce secteur compte tenu de son rôle économique et social croissant, au vu des enjeux qui se posent actuellement à l'Europe notamment en terme de vieillissement de la population, d'emplois mais aussi de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui, rappelons-le, sera le thème de l'Année Européenne 2010.

Contact

Denis Stokkink, Président de PLS
denis.stokkink@pourlasolidarite.eu
+32 2 535 06 88
www.pourlasolidarite.eu

Table des matières

1. Introduction

2. Le concept de « non-marchand » en Wallonie

2.1. Définition du secteur non-marchand en Wallonie

Définition conceptuelle

Définition pragmatique

2.2. Poids économique du secteur non-marchand en Wallonie

L'emploi dans le secteur non-marchand wallon

Nombre d'établissements dans le secteur non-marchand en wallonie

La valeur ajoutée du secteur non-marchand wallon

Le poids du bénévolat dans le secteur non-marchand

2.3. Cadre juridique du secteur non-marchand en Région wallonne

2.4. Conclusions

3. Le concept de « non-marchand » au niveau européen : la législation européenne

3.1. Les évolutions de la prise en compte des services sociaux et de leurs spécificités

3.2. Améliorer la situation juridique des services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne

3.3. Conclusions

4. Le concept de non-marchand » dans quelques Etats membres

4.1. Autriche

4.2. Suède

4.3. France

4.4. Slovaquie

4.5. Grande-Bretagne

5. Enjeux de la reconnaissance du secteur non-marchand

5.1. Au niveau européen

5.2. Au niveau wallon

6. Conclusions

7. Annexes

Prix : 15€